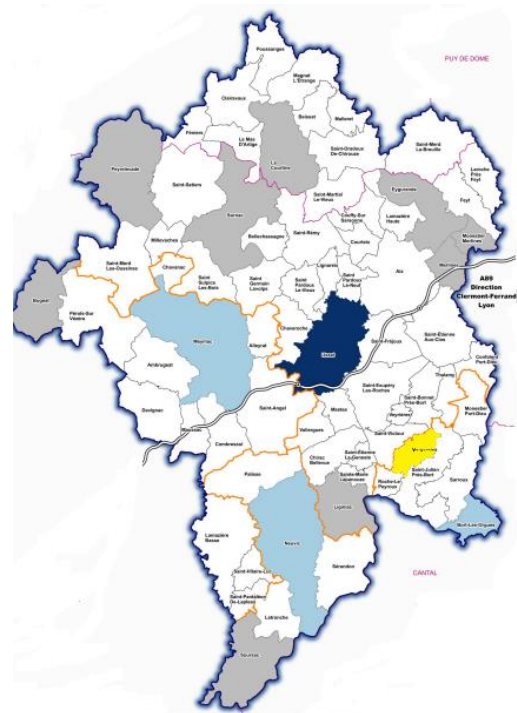


Projet de Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques de la commune de Margerides



ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisée du 30 mai 2022 au 1^{er} Juillet 2022

Conclusions motivées et Avis de la commission d'enquête

Président : Pierre MONTEIL

Membres titulaires : René BAUDOUX ; Jean-Paul PELOTTE ;

Marie-France DESBARATS ; Jacques BROCHU

Vu l'arrêté du 1er août 1975 classant l'Église de Margerides au titre des monuments historiques,

- ♦ Les articles L621-30 et L620-31 du Code du Patrimoine sur la modification du périmètre de protection d'un bâtiment classé,
- ♦ L'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Margerides en date du 24 juillet 2021 et la délibération du 9 décembre 2021 du conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté donnant un avis favorable et arrêtant le projet de Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques de Margerides

Considérant :

- ♦ que le dossier de projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques de la commune de Margerides mis à la disposition du public est conforme et qu'il a bénéficié de toute la publicité faite conjointement au projet de PLUi de Haute-Corrèze Communauté : l'affichage en date du 12 mai 2022 et durant toute la durée de l'enquête, deux insertions dans deux journaux d'annonces légales, des rappels d'information en mairie et dans la presse
- ♦ que le public a pu faire ses observations auprès de la commission d'enquête durant la permanence du 17 juin et sur le registre papier en mairie de Margerides du 30 mai 2022 au 01 juillet 2022 et par 2 voies dématérialisées (mail à HCC et registre dématérialisé) aux mêmes dates

Constatant :

- ♦ que la réduction de l'emprise du périmètre de protection ne modifie en rien les points de vue depuis l'église sur le bourg ancien et ses abords ou depuis les lieux ou routes en contrebas sur l'église.
- ♦ que les projets de densification des zones urbanisées contemporaines extraites du périmètre de protection par le nouveau tracé pourront se réaliser plus rapidement (sans avis de l'ABF pour lesquels les délais d'instructions des dossiers sont plus longs).
- ♦ que, de même, les demandes de travaux hors PDA, sur de l'existant quel que soit le style, traditionnel, contemporain ou mixte seront simplifiées

Après en avoir délibéré la commission d'enquête donne

un avis favorable

au projet de Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques de la commune de Margerides présenté par Haute-Corrèze Communauté pour la commune de Margerides, conjointement au projet de PLUi de son territoire.

Fait à Brive, le 23 juillet 2022

La Commission d'enquête

Les Membres,

René PAUDOUX



Jean-Paul PELOTTE



Le Président,

Pierre MONTEIL



Marie-France DESBARATS



Jacques BROCHU

